



ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

acteurspublics

Les socialistes veulent que l'État fasse la lumière sur le véritable coût des contractuels

Par un amendement au projet de loi de finances pour 2027, les députés socialistes réclament un rapport sur le coût complet des contractuels et des titulaires. Ils ciblent surtout les coûts indirects de recrutement et de gestion, que ni la DRH de l'État ni la Cour des comptes ne savent aujourd'hui chiffrer.

Le recrutement des agents contractuels représente-t-il un coût démesuré pour les administrations ? Afin d'être en mesure de répondre à cette question, les députés socialistes ont déposé un amendement à la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2027, dont l'examen a commencé ce lundi 20 octobre en commission des finances.

Tandis que, selon le dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique, les contractuels représentent aujourd'hui environ 24 % des effectifs de la fonction publique, les informations sur leur coût total sont jugées "limitées". *"La masse salariale associée au nombre d'agents titulaires, contractuels, et sous un autre statut, n'est pas retracée dans les systèmes d'information de la DGAFP et, surtout, les coûts indirects induits par le recrutement d'un agent contractuel plutôt que d'un titulaire ne font pas l'objet de suivi"*, déplore le groupe socialiste à l'Assemblée.

Des coûts cachés ?

Ce sont en effet avant tout les coûts indirects qui sont ciblés, car manquant de lisibilité. En matière de gestion administrative, le recours au personnel contractuel implique des opérations spécifiques, pouvant se répéter régulièrement au vu du turn-over. Les députés socialistes font référence à plusieurs étapes souvent oubliées : la publication de la fiche de poste, la gestion des plateformes destinées à recueillir les candidatures, leur traitement ou encore la réalisation, la résiliation ou le renouvellement d'un contrat.

En parallèle de ces coûts "potentiellement importants", l'amendement met en avant que celui du recrutement d'un fonctionnaire *"se limite à celui de l'organisation du concours et, lorsqu'il intègre une école de service public, de sa formation initiale"*. En matière de gestion, celle-ci est par la suite *"en grande partie déterminée par les règles statutaires du corps ou du cadre d'emplois auquel il appartient"*.

Dans un rapport consacré à la montée en puissance des agents contractuels publié en juin dernier par la Cour des comptes, les magistrats financiers soulevaient eux aussi l'existence de potentiels "surcoûts", tout en soulignant l'absence de données disponibles. *"Le recours aux contractuels, initialement présenté comme une solution aux rigidités du système, s'avère en pratique tout aussi complexe à gérer que le statut de fonctionnaire, voire plus chronophage avec des surcoûts de gestion difficiles à chiffrer, en raison d'une gestion individualisée des agents contractuels",* pouvait-on lire.

Tout en notant une dynamique des rémunérations plus forte que celle des titulaires, la rue Cambon concluait que *"les déterminants de la masse salariale des contractuels restent difficilement évaluable par les employeurs publics en l'absence d'outils de régulation et d'encadrement"*. Et que ces derniers éprouvaient *"des difficultés à évaluer l'impact des agents contractuels sur leurs budgets"*.

Invitation à réinterroger les modalités d'accès

Concrètement, les députés socialistes et apparentés demandent au gouvernement de transmettre au Parlement un rapport évaluant "précisément" le coût budgétaire complet du recours à l'emploi titulaire et à l'emploi contractuel, par versant, par filière mais aussi par métier, avant le 1^{er} octobre 2027. Si l'amendement venait à être adopté – et le projet de budget pour 2027 voté –, les services de l'administration devront faire la lumière sur le montant des rémunérations payées, en précisant bien, aussi bien pour les fonctionnaires que les contractuels, les primes et indemnités. Des informations concernant le montant des cotisations versées et celui de l'ensemble des coûts directs et indirects associés au recrutement, à la gestion, à la fin de carrière et à la sortie de l'agent de la fonction publique sont également exigées.

Derrière cette volonté de transparence budgétaire, l'ambition des socialistes est bien de favoriser davantage l'emploi de fonctionnaires titulaires. *"De plus, la tendance générale, pour les services chargés des ressources humaines des administrations publiques, est plutôt à la rationalisation, à la mutualisation et donc à la compression des moyens existants, ajoutent ainsi les 18 députés signataires. Ce contexte devrait conduire à privilégier les concours et le recrutement de fonctionnaires et par là même à réinterroger les modalités d'accès à la fonction publique pour améliorer son attractivité"*.

Les enseignants titulaires représentent un coût "nettement inférieur"

Les députés socialistes reprennent les arguments avancés par la députée PS Céline Thiébault-Martinez, dans son rapport rendu l'an dernier sur la mission "Transformation et fonction publiques", dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026. *"Lors de son audition par votre Rapporteuse, le directeur général de l'administration et de la fonction publique, M. Boris Melmoux-Eude, relevait par exemple que le coût du recrutement d'un enseignant titulaire était nettement inférieur à celui d'un enseignant contractuel, dans des proportions pouvant varier d'un à cinq, pouvait-on lire. En effet, même si l'organisation d'un concours peut paraître coûteuse, le nombre élevé de candidats permet de répartir la dépense, alors que les coûts associés à la recherche et à l'embauche des enseignants contractuels empêchent la réalisation d'économies d'échelle"*.

La rapporteure regrettait que ce type d'estimation n'ait pas été conduit à grande échelle pour l'ensemble de la fonction publique. Céline Thiébault-Martinez appelait donc l'administration à se donner les moyens d'évaluer strictement le coût total du recours à l'emploi contractuel, pour pouvoir enfin le comparer à celui de l'emploi titulaire.

Par Philippine Ramognino



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

La réforme du bonus de retraite pour les parents de familles nombreuses crée des remous dans la fonction publique

Adopté le 16 octobre en commission, le remplacement de la majoration de 10 % des retraites des parents de familles nombreuses par une allocation forfaitaire fixe a été présenté par le gouvernement Lecornu comme un moyen de réduire les écarts entre les femmes et les hommes. Mais la mesure pourrait bien avoir des effets secondaires non anticipés, notamment dans les armées.

La mesure, comprise dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2027, actuellement étudié au Parlement, pourrait bien ressembler à une nouvelle épine dans le pied d'un exécutif déjà chahuté de toutes parts. Inspiré par une proposition issue d'une revue de dépenses signée par les inspections générales des finances (IGF) et des affaires sociales (Igas) en août 2026, le gouvernement Lecornu a placé, dans le nouveau PLFSS, un paragraphe qui vise à remplacer la majoration de 10 % des pensions des futurs retraités parents de plus de trois enfants par une allocation forfaitaire fixe, dont le montant serait fixé par décret. Son objectif, affiché et revendiqué par le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou : réduire les inégalités de genre, alors que le système actuel profite davantage aux hommes – en 2023, l'écart de pension entre les retraités des deux sexes se portait à 37 %.

Adoptée le 16 octobre en commission, notamment grâce au soutien des députés socialistes, cette évolution est néanmoins fortement contestée, notamment dans la fonction publique. Avec, en première ligne, les militaires, qui sont, en moyenne, bien plus nombreux que l'ensemble des Français à compter plus de trois enfants.

Les inquiétudes du chef d'état-major des armées

Si le gouvernement avait envisagé dès le début du mois de septembre d'inclure cette mesure dans le PLFSS, c'est une audition devant l'Assemblée nationale du chef d'état-major des armées, Fabien Mandon, qui a initié

les débats. Le 8 octobre dernier, le chef des armées françaises a fait part de son inquiétude face à ce changement envisagé. *“Comment faire autant d'efforts dans un sens pour fidéliser et, par une mesure que l'on découvre, créer les conditions d'un départ massif de ceux qui sont la tête et la colonne vertébrale des armées françaises ?”*, s'est-il interrogé, notant que certains militaires seraient amenés à perdre *“10 à 15 %”* de leur pension si la nouvelle version du bonus était adoptée.

L'ancien ministre délégué auprès du ministre des Armées, Jean-Louis Thiériot, redevenu député, s'est lui aussi alarmé, évoquant *“l'inquiétude”* de militaires face à un sujet *“qui pourrait réellement handicaper la gestion RH de gens qui hésitent entre rester et sortir de l'institution”*. La date butoir d'entrée en vigueur de la mesure étant fixée au 1^{er} juillet 2027, un nombre important de militaires pourrait ainsi anticiper leur départ à la retraite pour ne pas perdre en pouvoir d'achat.

L'essentiel des fonctionnaires perdants ?

Alors que la nouvelle allocation forfaitaire est pensée pour donner un coup de boost aux revenus des futurs retraités aux plus bas revenus – essentiellement des femmes –, l'IGF et l'Igas évoquaient, dans leur revue de dépenses, un gain potentiel de 1,1 milliard d'euros à un horizon de 10 ans, dans le cas d'une allocation forfaitaire de 125 euros. Le gouvernement, lui, a tablé sur une réforme à coût constant : ce que les uns perdent, les autres le gagnent.

Si le montant de 125 euros est choisi, il aurait, mécaniquement, un effet négatif pour les

travailleurs concernés qui toucheront une retraite supérieure à 1 250 euros. *“Or les pensions de la plupart des fonctionnaires de catégorie A, B et C dépassent bien souvent ce seuil”*, regrette l’Unsa Finances dans un communiqué publié le 19 octobre. Le syndicat y estime que *“compenser les inégalités de pension entre femmes et hommes en rognant la majoration des uns est une imposture”* et qu’il faut, à la place, agir sur *“les inégalités de carrière et de rémunération”*. Un avis partagé par l’association Familles de France, qui a demandé, le même jour, le *“retrait immédiat”* de cette mesure, ainsi que *“l’ouverture d’un*

vrai travail sur les causes des écarts de pension entre les femmes et les hommes, et la reconnaissance claire que le couple qui élève des enfants n’est pas une réserve où l’on puise quand les comptes se creusent”.

Cette inquiétude rampante pourrait-elle amener les parlementaires à amender la suppression de cette majoration ? Une partie de la réponse aura été obtenue d’ici au 27 octobre, date du vote solennel du PLFSS en première lecture à l’Assemblée nationale.

Par Paul Idczak



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)

Les syndicats très déçus à l'issue de leur rencontre à Matignon

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a précisé aux syndicats que des annonces seraient faites lundi pour répondre aux doléances des lycéens et étudiants. Il a chargé Jean-Pierre Farandou de travailler sur le pouvoir d'achat. Les confédérations maintiennent leur appel à la mobilisation le 5 novembre.

Après le chaos du week-end dernier, le Premier ministre voulait d'abord parler sécurité de la mobilisation à laquelle les syndicats appellent le 5 novembre. Etaient présents mercredi matin à sa réunion avec leurs numéros un non seulement les ministres du Travail, de l'Economie et de l'Intérieur, mais aussi les responsables de la police et de la gendarmerie.

Les leaders syndicaux, eux, étaient venus à Matignon pour parler avant tout pouvoir d'achat, la revendication qui motive leur appel au 5 novembre, auquel ils n'ont aucune intention de renoncer. Bien au contraire. « Le seul point positif est que nous avons fait changer l'ordre du jour », en imposant la question du pouvoir d'achat, a déclaré la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, à l'issue de près de trois heures de réunion.

Absence de réponses concrètes

Comme ses homologues, elle a regretté l'absence de « réponses concrètes, immédiates, à la colère sociale », ce qui ne peut faire que la « renforcer ». « L'heure est venue de franchir un nouveau cap dans la mobilisation, la grève doit prendre le relais », a poursuivi Sophie Binet. « On voulait avoir des mesures concrètes, on est très déçus », a critiqué aussi Cyril Chabanier, le président de la CFTC. « On a senti un gouvernement pas vraiment dans le tempo », a déploré la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon.

Seul élément précis : la tenue d'une réunion lundi du ministre de l'Education nationale avec les représentants des lycéens, étudiants et enseignants ainsi que les régions avec l'engagement de rendre publiques des décisions. « On a eu un calendrier et une méthode, alors que ça aurait dû être annoncé il y a trois semaines », a regretté Sophie Vénétiay, la secrétaire générale du SNES-FSU. Le principe d'un rendez-vous avec Sébastien Lecornu aurait aussi été acté selon Sophie Binet, mais sans qu'une date soit fixée.

Le Premier ministre a également annoncé aux syndicats qu'il chargeait le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, de travailler avec eux et le patronat sur les questions de pouvoir d'achat, en évoquant y compris le SMIC, selon le président de la CFTC, Cyril Chabanier. Marylise Léon a insisté sur la nécessité de « mettre autour de la table ceux qui portent une part de la responsabilité et qui peuvent apporter des réponses », donc les organisations patronales et l'Etat employeur. « Il faut que la méthode soit définie [...] dès la fin de la semaine », a insisté Marylise Léon.

« Chacun ses responsabilités »

« Il n'y a pas de bouton magique, ni pour démarrer, ni pour arrêter une mobilisation », a averti la leader du premier syndicat français, qui sent « des équipes [CFDT] extrêmement résolues ». Elle a précisé qu'en revanche, sa centrale n'appellera pas à défilé ce samedi 24 octobre, même si ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de cédétistes dans la rue « au côté des jeunes ».

Sophie Binet, elle, a affirmé que ses militants seraient « là avec [leurs] gilets rouges pour accompagner celles et ceux qui souhaitent se mobiliser pour protéger les jeunes et les travailleurs et travailleuses qui souhaitent se mobiliser et garantir la liberté [de manifester] », et ce « partout où c'est possible ». La centrale annoncera vendredi les endroits où elle a pu déposer des parcours, les interdictions étant à la main des préfets.

« Chacun ses responsabilités. Aux organisations syndicales de sécuriser leur cortège, on l'a toujours fait et le ministre de l'Intérieur l'a confirmé, au gouvernement d'assurer le maintien de l'ordre », a insisté la syndicaliste.

Leïla de Comarmond



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Suite numérique de l'État : la Cour appelle une nouvelle fois la DSI à mieux travailler avec les ministères

Dans leur rapport sur les outils bureautiques et collaboratifs au sein de l'État, dont la publication est prévue ce jeudi 22 octobre 2026, les magistrats financiers déplorent des synergies trop faibles entre la DSI de l'État et les ministères, conduisant parfois à une expression des besoins peu lisible. Ils appellent de leurs vœux la montée en puissance du "Club La Suite", d'autant que la contribution financière des ministères au développement de ces outils est attendue.

Deux ans après le lancement, les magistrats financiers font le bilan. La Cour des comptes rendra demain, jeudi 22 octobre 2026, son rapport sur "les outils bureautiques et collaboratifs au sein de l'État", qu'*Acteurs publics* a pu consulter. Objectif : constater les avancées, depuis 2024, de la Suite numérique de la direction interministérielle du numérique (Dinum), cette "boîte à outils" de l'agent public pilotée par ses soins.

Avec environ 40 millions d'investissements lancés dans les différents logiciels qui la composent, principalement basés sur du libre et ouvert, la Dinum propose désormais plusieurs modules dans ce qu'elle appelle son "cœur de suite", dont certains sont encore en cours de développement : la messagerie instantanée Tchap, le logiciel de visioconférence Visio, France Transfert pour le partage de fichiers, Messagerie pour l'envoi de mail et enfin Fichiers pour l'édition de documents partagée. Des développements dont les magistrats financiers jugent les résultats "probants" et présentant une "trajectoire solide".

Avec, tout de même, un léger bémol sur lequel ils mettent le doigt... L'absence d'interaction suffisante avec les principaux clients de cette Suite, les ministères eux-mêmes. Cet écueil fait d'ailleurs l'objet de la première recommandation énoncée par la Cour des comptes, à savoir associer plus fortement les ministères, dès 2027, à la conception de la feuille de route de la suite et à sa gouvernance interministérielle.

Des besoins mal compris

Les administrations, auprès desquelles la Cour a mené son instruction, en ont d'ailleurs apparemment massivement formulé la demande. Au motif, notamment, que certains besoins n'ont pas spontanément été couverts par les développements réalisés par la Dinum, à savoir, par exemple, les enjeux liés à la sécurité des communications gouvernementales, ou encore la capacité à assurer différents niveaux de confidentialité, comme pour la diffusion restreinte. L'outil "Messagerie", par exemple, est l'un des points à améliorer en ce sens : ayant fait l'objet d'un investissement jugé "trop limité" à ses débuts, ce service de messagerie sécurisé ne constitue aujourd'hui, selon la Cour, pas une alternative viable pour outiller plusieurs millions d'agents avec des niveaux de sécurité et de diffusion différents.

"Il est essentiel que la Dinum approfondisse la feuille de route de La Suite jusqu'en 2030, en lien avec les ministères utilisateurs, et clarifie les ambitions en matière de messagerie", soulignent les magistrats financiers. Plus globalement, des échanges avec les ministères, les magistrats financiers ont d'ailleurs retenu que les agents considéraient plutôt la Suite comme "un complément possible" aux suites bureautiques traditionnelles – celle de Microsoft principalement, massivement utilisée dans l'administration – plutôt qu'une véritable alternative. De plus, les représentants ministériels se sont montrés plutôt critiques à

l'égard des outils proposés par la Dinum et abandonnés du jour au lendemain, alors même qu'ils avaient été plutôt bien adoptés. Entre les lignes, on reconnaît notamment le cas de la plateforme collaborative Resana, dont le décommissionnement à la fin de l'année a fait grincer.

Valoriser l'expression des besoins permettrait donc, dans ce contexte, d'avancer dans une direction qui ferait changer la donne, d'autant que ce n'est qu'à la fin de l'année 2025 que la Dinum a partagé sa feuille de route fonctionnelle et technique. Dans les faits, la structure idoine a déjà été pensée : la direction interministérielle proposait en 2025 de lancer le Club La Suite, une instance de dialogue et de réflexion mettant autour de la table les ministères afin de faire émerger les besoins et les possibles. Si la Cour salue l'initiative, les magistrats insistent tout de même sur la nécessité de faire de ce "club" un véritable lieu de réflexion de l'action publique, sans tomber dans la comitologie de rigueur.

Contributeurs financiers et utilisateurs

Et cette participation devrait, de toute manière, prendre une autre forme, puisque les ministères sont désormais invités à participer au pot commun de La Suite, à hauteur de 3 à 4 millions d'euros au total, *"selon une clé de répartition indéterminée"*. La participation au Club n'est évidemment pas conditionnée à l'apport financier, mais elle pourra renforcer la position des ministères, comme utilisateurs et contributeurs, dans la gouvernance de La Suite et dans l'expression plus directe de leurs besoins – une recommandation que la Cour des comptes avait par ailleurs déjà faite en 2024. L'année dernière, le ministère des Armées a d'ailleurs signé une convention avec la direction, lui allouant la somme d'un million d'euros pour y faire des développements spécifiques à ses besoins.

Parallèlement, chacun devrait y trouver son compte, puisqu'à terme, les outils proposés

par la Dinum ont aussi vocation à épargner aux ministères des coûts de licence de logiciels américains non négligeables, et qui augmentent régulièrement. Cette démarche s'est déjà illustrée avec l'obligation d'utiliser Visio au sein de l'administration, mettant au ban en quelques mois les licences Microsoft Teams ou Zoom, par exemple.

Synergie avec le privé

Les ministères ne sont pas les seuls à demander à avoir voix au chapitre : validant une démarche entamée depuis quelques mois, la Cour plaide également pour que la Dinum *"renforce les coopérations"* avec les entreprises du secteur. Ces mêmes entreprises qui, sous la houlette de l'ancienne directrice Stéphanie Schaer, claquaient la porte en accusant la direction interministérielle de *"réinventer la roue"* et de construire ses briques dans son coin.

"Force est de constater que la démarche de la Dinum n'a pas convaincu les entreprises du numérique", relèvent les magistrats financiers. Un travail mieux coordonné, s'appuyant sur des entreprises développant et maintenant des logiciels libres dans les domaines bureautiques et collaboratifs, serait de nature à répondre aux attentes du secteur et à améliorer le pilotage du développement de La Suite. Il s'agit aussi de garantir à la DSI de l'État de rester indépendante, de préserver sa capacité à recourir à des logiciels libres et de ne pas renoncer à son ambition de disposer des compétences nécessaires en interne.

En réalité, le travail a déjà été entamé il y a quelques semaines, lorsque l'État a signé avec les entreprises du numérique son "Pacte numérique et IA". Un document symbolique, ayant vocation à valoriser les synergies entre entreprises et administrations, dont les premiers groupes de travail devraient se dérouler sous peu.

Par Victoria Beurnez



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

FINANCESFO.FR



La Cour des comptes alerte sur la « situation extrêmement périlleuse » des finances sociales

Dans un rapport publié mardi, la haute juridiction plaide pour que notre système de solidarité, structurellement déficitaire, soit remis sur une « trajectoire de retour à l'équilibre d'ici à 2030 ».

Le message a un air de déjà entendu, mais il est lancé sur un ton encore plus pressant qu'auparavant. Mardi 20 octobre, la Cour des comptes a, de nouveau, exhorté le pouvoir exécutif et les parlementaires à replacer la Sécurité sociale sur une « trajectoire de retour à l'équilibre d'ici à 2030 ». Dans un rapport dévoilé quelques instants avant que les députés entament l'examen en séance du projet de budget de notre système de solidarité pour 2027, la haute juridiction écrit que le « redressement » est « impératif » durant l'année à venir.

Réalisé à la demande de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le rapport des magistrats de la Rue Cambon, à Paris, remet en perspective l'évolution des finances de la « Sécu » en distribuant les bons et les mauvais points. Ce qui est négatif, c'est la persistance en 2026 d'un déficit très élevé en dépit des engagements pris pour le résorber : il devrait atteindre cette année 21,8 milliards d'euros, « en dégradation de 2,4 milliards » comparativement à l'objectif fixé au départ. Ce mauvais résultat « s'explique principalement par (...) un contexte macroéconomique » qui s'est assombri, avec, en particulier, « le déclenchement du conflit au Moyen-Orient ».

Le dérapage s'est produit, malgré une assez bonne maîtrise des dépenses, notamment de l'Assurance-maladie, et des « mesures d'ajustement » pour éviter que le « trou » ne se creuse (« annulation » de crédits mis en réserve, moindres remboursements de frais de santé, coup de rabot dans les allègements de cotisation, ce qui accroît les recettes, etc.).

Lourdes inconnues

L'élément positif, aux yeux de la Cour des comptes, c'est que le gouvernement de Sébastien Lecornu se montre « vigoureux » pour corriger le tir. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 a, en effet, comme ambition de ramener le déficit à 12,7 milliards, en proposant « un montant significatif d'économies », relèvent, avec satisfaction, les auteurs du rapport.

Mais sur les intentions de l'exécutif pèsent de lourdes inconnues. Certaines réductions de dépenses sont tributaires de négociations prochaines entre les acteurs sociaux – par exemple sur les indemnités en cas d'arrêt de travail – ou reposent sur des dispositions dont le rendement n'est pas garanti (régulation de la vente de produits de santé).

L'incertitude prévaut également sur une des principales mesures du texte : celle qui prévoit de geler ou d'augmenter à un rythme inférieur à l'inflation les pensions de base des retraités touchant au moins 1 260 euros par mois – en additionnant leurs pensions de base et complémentaire. Les modalités sont renvoyées à un décret qui n'est pas encore rédigé, si bien que le doute s'introduit sur le montant d'économies, le but, à ce stade, étant de dégager quelque 3 milliards d'euros. Autre donnée fragilisant le PLFSS : il s'appuie sur une prévision de croissance de 1 % pour 2027 que le Haut Conseil des finances publiques a jugée « optimiste », dans son avis rendu le 1^{er} octobre.

C'est pourquoi les magistrats de la Rue Cambon appellent le pouvoir en place et la représentation nationale à tenir le cap tracé dans le projet de budget de la « Sécu ». « Mon rêve, ce serait que vous arriviez à vous mettre d'accord, peu important les choix que vous faites, à 12,7 [milliards d'euros de déficit] », a déclaré Bernard Lejeune, le président de la sixième chambre de la Cour des comptes, lors d'une audition, mardi après-midi, devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée.

Pour lui, il est crucial de ramener notre système de solidarité vers la ligne de flottaison, car « nous sommes dans une situation extrêmement périlleuse pour les finances sociales », comme il l'a précisé, mardi matin, lors d'une conférence de presse.

L'alerte lancée par Bernard Lejeune est liée au fait que les besoins de financement de l'Etat-providence sont de plus en plus couverts par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), qui fait office de trésorerie. Devant emprunter de l'argent, cet opérateur se tourne vers les marchés de capitaux de

court terme, dont la « capacité d'absorption » pose question, d'après le rapport diffusé mardi. « En outre, souligne-t-il, cette situation pourrait exposer l'Acos à un risque de liquidité, en cas de tensions sur les marchés monétaires, et de fuite des investisseurs. » Un énorme écueil que l'institution de la Rue Cambon avait déjà mentionné dans un autre rapport en mai 2025.

Tout en incitant les pouvoirs publics à respecter scrupuleusement le PLFSS 2027, la Cour des comptes plaide pour que la caisse d'amortissement de la dette sociale endosse une large partie du fardeau aujourd'hui porté par l'Acos. Ce transfert de dette, d'environ 100 milliards d'euros, « doit être mis en œuvre sans délai », c'est-à-dire « d'ici à la fin de 2027 ». Il doit, « au préalable », s'accompagner de « la présentation d'une trajectoire crédible et documentée de retour à l'équilibre des comptes sociaux ». Des recommandations qui paraissent difficiles à concrétiser, tant qu'il y aura un gouvernement sans majorité.

Bertrand Bissuel



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Des retraités de la Caisse des dépôts et consignations assignent par dizaines CNP Assurances en justice

La résiliation unilatérale de leurs contrats, en décembre 2021, prive 7 800 anciens salariés de leurs assurances décès et dépendance, pour lesquelles ils ont cotisé pendant vingt ans.

Les 43 premières assignations à comparaître sont parties le 15 octobre. Elles sont signées par des retraités de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et visent la mutuelle de leur caisse et la société CNP Assurances pour dénoncer la rupture unilatérale de leurs contrats de prévoyance décès et dépendance.

Colette Saudubois figure sur la liste. Cette sexagénaire qui vit dans la région angevine a quitté la Caisse des dépôts et consignations en 2017. Elle y était entrée trente-neuf ans plus tôt comme gestionnaire de contrats. Comme beaucoup de ses collègues, elle avait souscrit des prévoyances décès et dépendance auprès de la mutuelle de la caisse.

En octobre 2021 pourtant, l'assureur (MF Prévoyance) annonce que les contrats prendront fin deux mois plus tard, et elle comprend que les cotisations qu'elle verse depuis vingt ans sont perdues, tout comme les garanties dont elle espérait disposer. Comme 1 700 de ses ex-collègues qui s'estiment floués, elle signe une pétition en décembre 2021. Rien n'y fait, les contrats s'arrêtent au 31 décembre. Le bras de fer ne fait alors que commencer.

Le litige concerne 7 800 ex-salariés de la caisse, dont certains ont cotisé plus de 17 000 euros. Au total, les sommes collectées sont estimées à près de 20 millions d'euros. En février 2022, Colette Saudubois saisit la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. L'adjointe du directeur départemental de la protection des populations de Paris la « remercie » de son signalement, mais la prévient que l'action de son service « n'aura

pas pour objet d'intervenir dans la résolution » de son litige.

« Courriers sans réponse »

Même déception auprès de la médiation de l'assurance, qui reconnaît pourtant dans un courrier d'octobre 2024 que la résiliation unilatérale de ces contrats d'assurance aurait dû être motivée. Mais le médiateur conclut qu'une sanction sous forme de dommages et intérêts à hauteur de 50 euros par adhérent « à titre d'apaisement » serait appropriée.

En janvier 2023, les anciens assurés se structurent en association (Asso D3A) pour défendre leurs intérêts. La même année, MF Prévoyance et ses actifs sont absorbés par CNP Assurances. Celle-ci ne donne pas plus suite à leur demande de reprise des contrats ou de transfert des fonds collectés vers un autre assureur. Même le président de CDC Mutuelle s'y casse les dents. « J'ai écrit à la présidente du conseil d'administration de la CNP [Véronique Weill] à deux reprises pour que l'on trouve une solution. Mes courriers sont restés sans réponse », expliquait en juin Patrice Cazaux-Rocher, 76 ans, qui a, lui aussi, fait toute sa carrière à la Caisse des dépôts et consignations.

« Il nous semble qu'il n'y a pas de volonté d'essayer de trouver une issue à ce problème. On aurait pu négocier avec eux, ils ont préféré résilier les contrats de manière unilatérale. Ils ont le droit, ce n'est pas moral, mais c'est légal. Si on faisait la même chose pour les cotisations retraite, je ne sais pas comment réagiraient les Français qui ont cotisé pendant quarante ans. »

Du côté de CNP Assurances, tout en se disant « attentif aux préoccupations qui peuvent être exprimées par certains anciens adhérents », on rappelait en juin que « les contrats d'assurance prévoient des facultés de résiliation à échéance dans les conditions définies par leurs stipulations contractuelles et conformément au droit applicable ». Et que « l'exercice d'une faculté contractuelle de résiliation ne constitue donc pas une irrégularité ».

« Dossier emblématique »

Les choses ont un peu changé avec l'envoi des premières assignations. « Nous allons étudier dans quelles conditions et dans quels délais une offre équivalente peut être proposée directement aux personnes concernées », répond désormais la direction de l'entreprise, filiale du groupe La Banque postale, qui revendique 36 millions d'assurés en protection de biens et de personnes dans le monde et 13 millions en épargne-retraite, pour un chiffre d'affaires de 39,1 milliards d'euros en 2025.

Ces 43 premières assignations ne sont que les prémices d'une action judiciaire de grande envergure, selon l'avocat angevin des retraités

de la Caisse des dépôts et consignations, M^e Bertrand Salquain. Une seconde salve de 70 assignations doit être adressée aux parties en novembre. « Il y en a encore des dizaines, voire des centaines à suivre », assure ce dernier. Le président de l'Asso D3A, Jean-Paul Girard, espère que « cela fera boule de neige ». Chacun de ceux qui ont paraphé l'assignation réclame plus de 18 000 euros à CNP Assurances pour son préjudice, appuie l'ancien délégué CGT.

« C'est un dossier emblématique, car il y a un énorme trou dans la raquette en matière de protection des assurés », estime leur avocat, pour qui la décision à venir pourrait faire jurisprudence. « Cette rupture unilatérale revêt un caractère abusif. On estime qu'il y a eu violation de la loyauté dans l'exécution du contrat et que MF Prévoyance – CNP Assurances aujourd'hui – a fait une interprétation malhonnête d'une disposition légale. »

Une première audience a été fixée au 6 janvier 2027 devant la cinquième chambre du tribunal judiciaire de Paris.

Yves Tréca-Durand



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Gouvernements paniqués, cyberattaques massives en préparation, implication d'OpenAI... Le jour où Internet a été débranché en urgence à cause de PHP

RÉCIT - Deux vulnérabilités critiques qui viennent d'être découvertes mettent en péril 70% du web mondial. Des milliers de sites à travers le monde ont dû être temporairement désactivés dans l'attente d'un correctif.

Des millions de données personnelles potentiellement exposées, des ministères français qui mettent à l'arrêt tous leurs sites, la première ministre japonaise et l'agence de renseignement américaine NSA en pleine panique... Une large partie de l'internet mondial a été temporairement désactivée ce mercredi 21 octobre, en raison de la découverte, d'abord dans le plus grand des secrets, de gigantesques vulnérabilités au sein même du langage informatique le plus utilisé sur la planète. Des milliers de sites sont encore inaccessibles à l'heure où sont écrites ces lignes.

En France, le site des impôts, celui de la Préfecture de Police, de Météo-France, de la CNIL, de l'Ademe, de cybermalveillance.gouv, et de la quasi-totalité des préfectures françaises ont été mis en maintenance, et continuent pour beaucoup d'être inaccessibles ce mercredi soir. «À la demande de l'ANSSI, le ministère de l'Intérieur a procédé à la mise en maintenance préventive de l'ensemble de ses sites internet exposés à une vulnérabilité critique de sécurité», a justifié dans un communiqué le ministère de l'Intérieur.

Aux Pays-Bas, le site de la Chambre des représentants, le portail des services publics, le service d'identité numérique, mais aussi le port de Rotterdam et plusieurs sites de médias ont été touchés. Le site du gouvernement finlandais a été désactivé, des sites de l'administration allemands également, ainsi que le ministère des Affaires étrangères belge, notamment. Les entreprises privées n'ont pas été épargnées, jusqu'au Japon, où la plateforme de commerce Base, la messagerie CoDMON ou le fournisseur spécialisé dans le cloud Sakura Internet, ont été en partie suspendus.

70% du web impacté, les gouvernements en alerte

À l'origine de ces désactivations en série, deux vulnérabilités «critiques» découvertes au sein même du langage informatique le plus répandu sur le web: le PHP. Ce langage, utilisé par 70% du web mondial, permet grosso modo de faire communiquer un site web avec le serveur qui l'héberge. Pour faire simple, lorsque l'on tape l'adresse d'un site sur Google Chrome ou Microsoft Edge par exemple, le navigateur web va solliciter le serveur hébergeant le site. Ce serveur va exécuter le code PHP associé à la page recherchée. Ce code PHP abrite les informations de la page web, à savoir son titre, le texte en son sein, la date de publication, la photo d'illustration... En résumé, le PHP fait le lien entre les informations stockées sur un serveur et la page qui s'affiche sur l'écran.

Les failles découvertes sont potentiellement gravissimes, puisqu'elles permettent à n'importe quel pirate de les exploiter pour «exécuter du code informatique sur une machine ou un serveur sans avoir à y accéder physiquement», explique au Figaro Guillaume Vassault-Houlière, fondateur de YesWeHack, spécialiste français de la cybersécurité. Autrement dit, un pirate exploitant une faille dans le code PHP d'un site pourrait potentiellement modifier le site à sa guise, le désactiver, voler des informations d'utilisateurs, ou étendre son attaque à d'autres sites qui partagent des ressources avec la cible initiale.

Un scénario gravissime sur lequel les autorités mondiales ont alerté en début d'après-midi, quand l'annonce a été faite. Dans un message publié sur X, la première ministre du Japon, Sanae Takaichi, a alerté sa population en demandant aux développeurs web d'«appliquer

le plus rapidement possible» le correctif mis en place. L'agence américaine de renseignement NSA a de son côté suggéré de mettre hors ligne tout site sous PHP qui n'aurait pas encore bénéficié du correctif déployé.

Des failles découvertes notamment par OpenAI

Si un correctif est déjà disponible, c'est parce que la découverte de ces vulnérabilités remonte en réalité au mois d'août dernier. Elle a été faite dans le plus grand secret par trois équipes de chercheurs, issus de Calif (une entreprise spécialisée dans le hacking éthique), de Wiz (société de cybersécurité spécialisée dans la protection du cloud) et d'OpenAI. Tous ont gardé le silence le temps de développer une mise à jour corrective, dans l'espoir que des pirates ne tombent pas sur la faille avant.

Dans un billet de blog publié ce mercredi, OpenAI, qui a déjà résolu des centaines de problèmes mathématiques majeurs le mois dernier, a ainsi expliqué que c'est un des chercheurs de Wiz qui a trouvé la faille en utilisant ChatGPT-5.6 Sol. Ce que Wiz confirme dans sa publication, tout en alertant sur le fait que si l'IA a permis de trouver la faille, que le cabinet nommé «PHP2Shell», elle aurait aussi permis à des individus mal intentionnés un moyen de l'exploiter à terme. «Le code vulnérable était présent (au sein de PHP) depuis plus de dix ans», écrit Wiz, pour qui «ces failles figurent parmi les vulnérabilités les plus graves découvertes dans PHP, et sans doute dans l'histoire des logiciels».

«Pour parvenir à exploiter ces failles, les chercheurs ont dû combiner plusieurs bugs et tenir compte de la manière dont PHP alloue et réutilise la mémoire d'une requête à l'autre. Or, les erreurs de gestion mémoire sont particulièrement complexes à exploiter», peut-on lire. Et d'ajouter: «Avant l'essor de l'intelligence artificielle, ce travail manuel était particulièrement difficile à mener et plus encore à reproduire à grande échelle. (...) À mesure que l'intelligence artificielle facilite le développement et l'adaptation d'exploits complexes, des failles jusqu'alors réputées trop difficiles à exploiter

deviennent des cibles accessibles aux attaquants.»

De premières attaques constatées

Seule question qui demeure: les chercheurs ont-ils déployé leur correctif assez vite? Rien n'est moins sûr, alors que Dane Knecht, directeur technique de Cloudflare, a dit «observer l'émergence de premières attaques» exploitant les failles annoncées. Même constat chez l'entreprise de cybersécurité Hadrian, qui «voit désormais PHP2Shell exploité à grande échelle dans la nature». Et pour cause: certains pirates pourraient d'ores et déjà avoir rédigé des «modes d'emploi» pour exploiter ces vulnérabilités, souligne auprès du Figaro Nans M. expert en cybersécurité spécialisé sur les technologies d'IA. Selon ce «grey hat» (un pirate informatique qui ne cherche pas à nuire, contrairement aux «black hats», mais dont les actions ne sont pas nécessairement toutes éthiques comme les «white hats», NDLR), «même quelqu'un qui ne comprend rien à l'informatique pourra lancer une attaque (si un mode d'emploi existe). Il lui suffira de récupérer une recette disponible en ligne et de demander à une IA de l'exécuter.»

Il n'est d'ailleurs pas garanti que l'ensemble des entreprises du monde, ou simplement de France, n'installe le correctif disponible. D'autant que «certains sites fonctionnent même avec des versions de logiciels qui ne sont plus maintenues. Pour eux, le correctif sera inopérant pour les protéger: la seule solution est de migrer vers une version plus récente.» Auquel cas, «le dilemme sera simple: installer une mise à jour qui coûte de l'argent et peut perturber le système, ou attendre en priant pour que rien ne se passe». Il est toutefois peu probable que les entreprises passent au travers du filet des pirates: ceux-là peuvent désormais «simplement scanner Internet pour repérer les sites qui n'ont pas installé les correctifs nécessaires». Les propriétaires de sites vulnérables, soit 70% du web mondial, vont donc devoir se préparer à toutes les éventualités.

Par **Steve Tenré** et **Lucas Mediavilla**



FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE 

